



LE MAIRE

ARMEL CHABANE

CAHIER DES CHARGES

Objet du marché :

FOURNITURE DE GAZ POUR

BATIMENTS COMMUNAUX

9 Sites

Marché public passé selon une procédure adaptée

Article 28 du code des marchés publics

Article 1^{er} – Objet de la consultation

Le présent marché concerne la fourniture de gaz pour les bâtiments communaux.
Il est demandé un contrat unique présentant le prix de la fourniture d'une part et l'acheminement d'autre part.

Article 2 – Parties contractantes

D'une part

La Commune de **BOUZONVILLE**, représentée par Monsieur **Armel CHABANE**, Maire

Et d'autre part

Le Fournisseur de Gaz, représenté par son Directeur

Article 3 – Etendue de la consultation des intervenants

La présente consultation est passée après marché à procédure adaptée.

Après analyse des offres, la consultation peut donner lieu à négociations avec un ou plusieurs candidats. Celle-ci pourra prendre la forme d'une audition, ou d'un échange téléphonique. A l'issue de cette phase, l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue.

L'offre qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations et leur montant quand la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

Article 4 – Demande de dossier

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le site internet de la Ville :
www.mairie-bouzonville.fr

Article 5 – Estimation des consommations

BATIMENTS	ADRESSE	n° PCE	Profil	CAR Kwh
1 - ECOLE DE BENTING	52 Annexe benting	05574529629463	P12 062 026	62 000
2 - BAT CROIX ROUGE	3 Place de Gaulle	05501736563555	P12 049 210	34 846
3 - BASE NAUTIQUE	5 rue du 27 novembre	05515484765091	P12 036 905	36 984
4 - ECOLE MATERNELLE DU CENTRE	Rue de l'Ecole	05514905893859	P12 140 075	148 111
5 - ECOLE « POL GRANDJEAN »	Rue de l'Ecole	05564978205210	P12 150 000	206 656
6 - ECOLE DE MUSIQUE	4 Avenue de la Gare	05512879870001	P12 082 731	90 559
7 - BÂTIMENT CCAS	14 rue de la Nied	05599276323873	P12 033 104	33 104
8 - MAIRIE	1 Place du Général de Gaulle	05584659821568	P12 050 000	30 000
9 - BATIMENT COMMUNAL	1 rue du Maréchal Ney	05544572989832	P12 050 000	50 076

Article 6 – Engagement de consommation

L'offre ne devra contenir aucun engagement de consommation, aussi bien minimum que maximum.

Il ne pourra y avoir de pénalité sous quelque forme qu'elle soit si la consommation annuelle n'est pas identique à l'estimation de consommation.

Article 7 – Prix de la fourniture de gaz

L'offre sera faite avec un prix de la fourniture de gaz fixe sur la durée totale du marché.

Les propositions devront faire apparaître clairement les prix applicables au Kwh de gaz consommé, en euro H.T. par MWh et de l'abonnement en euro H.T. (voir tableau ci-joint).

Article 8 – Relation avec l’opération de réseau – GRDF

Le fournisseur assure un rôle d’intermédiaire avec l’opérateur de réseau.
Le fournisseur est tenu d’assurer la continuité de la fourniture de gaz.

Article 9 – Services complémentaires apportés par le fournisseur d’énergie

Le fournisseur présentera dans son offre une notice claire détaillant les services disponibles et notamment : un service client en ligne ou autre dispositif permettant de télécharger les données de consommation du site. Les outils proposés par le service client devront être présentés, la qualité pédagogique et/ou de communication de ces documents sera considérée.

La Collectivité exigera du fournisseur un bilan annuel de ces consommations, ce bilan annuel devra être en rendez-vous physique.

Article 10 – Négociation

Le pouvoir adjudicateur du marché pourra, s’il l’estime nécessaire, engager des négociations.

Article 11 – Modalités de facturation et de règlement

Les factures seront envoyées à l’adresse suivante :

Mairie : **VILLE DE BOUZONVILLE**
1 Place du Général de Gaulle

57320 BOUZONVILLE

Les factures seront réglées selon les modalités de paiement précisées dans le tableau ci-dessous :

Modalités de règlement	Paramètres
Moyen de paiement	virement avec mandatement
Mode de délai de paiement	à réception en factures
Délai de paiement	30 jours
Rythme de facturation	Mensuel

Article 12 – Présentation des candidatures et des offres

Les candidats auront à produire dans une enveloppe cachetée, les pièces ci-dessous définies, rédigées en langue française :

■ Éléments nécessaires à la sélection des candidatures

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants
- Une déclaration sur l'honneur datée et signée attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics
- Si le candidat est admis au redressement judiciaire au sens de l'article L.620.1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet l'autorisant à poursuivre son activité pendant la durée prévisible du marché (l'absence d'information sur cet aspect, vaut déclaration implicite que le candidat n'est pas redressement judiciaire)
- Tout document contrôlable prouvant la capacité professionnelle du candidat à réaliser les prestations envisagées (références, certificats de qualification professionnelle, certificats de capacité émanant d'autres clients...)

Sur décision de la commune, les dossiers incomplets pourrait être complétés dans le délai qu'elle prescrit.

■ Éléments nécessaires aux choix de l'offre

- L'acte d'engagement
- Le cahier des charges
- Le tableau prix complété
- Un mémoire technique précisant les services disponibles, l'organisation et les moyens humains mis en œuvre pour répondre au suivi du contrat.

Article 13 – Remise des offres

Date de publication sur le profil acheteur : **Jeudi 3 juin 2021**

Date de limite de réception des offres : **Lundi 21 juin 2021 à 11 heures**

(avec validité de l'offre :
jusqu'au 30 juin 2021)

Article 14 – Modalités de choix des candidatures et des offres

La Commune choisira l'offre économiquement la plus avantageuse à l'issue d'un classement selon le critère suivant :

- Le montant de la prestation : 60 %
- Organisation et moyens humains mis en œuvre pour répondre au suivi du contrat : 40 %

Article 15 – Date de mise en service et durée du contrat

La date d'effet du contrat est le 1^{er} juillet 2021 ;

Le présent marché est établi pour une durée ferme de 18 mois (dix huit mois).

Soit une fin de marché au 31 décembre 2022 .

Article 16 – Conditions d'envoi et de remise des plis

Les propositions sont rédigées en langue française.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée à l'attention de Monsieur le Maire de la Ville de BOUZONVILLE sur la boîte mail : christiane.laux@mairie-bouzonville.fr avant le jour et l'heure inscrit sur la cinquième page du présent règlement de la consultation.

Article 17 – Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats faire une demande écrite à :

**Monsieur le Maire de la
VILLE DE BOUZONVILLE
1 Place du Général de Gaulle
57320 BOUZONVILLE**

Tél : 03 87 78 44 44

.